

LES DIFFERENTS TYPES D'ASSEMBLEE GENERALE

DEFINITION

- ▶ L'assemblée générale est l'organe souverain de l'association. C'est elle qui exerce le pouvoir de contrôle sur le fonctionnement de l'association et sur la gestion de celle-ci par les administrateurs
- ▶ Il existe 3 types d'assemblée générale :
 - constitutive
 - ordinaire
 - extraordinaire

L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE

- ▶ Elle se réunit lors de la constitution de l'association afin de créer celle-ci. Elle regroupe l'ensemble des personnes souhaitant la création de l'association

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- ▶ Elle se réunit de manière annuelle. Elle a pour mission de :
 - définir et orienter la politique de l'association
 - élire les membres du comité directeur
 - approuver les comptes annuels, l'affectation du résultat et le budget prévisionnel

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- ▶ Elle se réunit exceptionnellement afin de délibérer principalement sur des décisions modifiant les statuts de l'association

CONSEILS

- ▶ Les conditions de convocations, quorum, membres votant... sont définies dans les statuts et le règlement intérieur.
- ▶ Les assemblées générales engagent juridiquement l'association, il est donc important de les réunir et de respecter les formalités liées à leurs tenues

*Attention, les assemblées générales des CRSU et de la FFSU présentent la particularité d'être ouverte aux étudiants.
Alors profitez-en, investissez-vous !*